

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

N°04

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de Conseillers en Exercice :
43

Nombre de Membres Présents :
38

Nombre de Membres Votants :
43

Date de la Convocation :
10 novembre 2021.

L'an Deux Mille Vingt et un, le dix-huit novembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoint
Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : Mme BARTHES, M. CAMBON, M. LECINA, Mme BLANC, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme GASC, M. LE MAIRE, M. LAREDJ, Mme CHESA, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

DECISION MODIFICATIVE N°2 :

En fonctionnement, le budget est abondé de 238.000 € en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	165.000,00 €	238.000,00 €
Opérations d'ordre	73.000,00 €	0,00 €
Total	238.000,00 €	238.000,00 €

En investissement, le budget est augmenté de 148.654,23 €, en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	148.654,23 €	75.654,23 €
Opérations d'ordre	0,00 €	73.000,00 €
Total	148.654,23 €	148.654,23 €

Le détail des opérations par chapitre est transcrit sur le tableau ci-joint ainsi que sur la maquette budgétaire de la décision modificative.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une seconde décision modificative du Budget Principal (DM2).

Budget Principal
Décision modificative n° 2

Fonctionnement

Dépenses : + 238.000 €

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 246.800 €

- 90.000 € : restitution des crédits de suivi de l'OPAH- RU suite à décalage dans le temps
- 100.000 € : révision du contrat de prestations avec l'Office de Tourisme dans le cadre de l'appréciation globale de leurs ressources et de leurs activités
- 23.000 € : restitution de crédits de fonctionnement pour ouverture de crédits d'investissement (services Sports et Affaires sociales)
- 75.000 € : révision à la baisse des dépenses diverses
- +23.800 € : augmentation du budget de fonctionnement du Tour de France, initialement inscrit pour 180.000 €
- +17.400 € : remboursement de la formation d'un policier municipal à la collectivité d'origine suite à recrutement

Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 480.000 €

Plusieurs facteurs nécessitent une mise à jour du crédit initial : le remplacement des agents dans les écoles en lien avec la pandémie sanitaire, la mise en place de nouvelles équipes pour apporter de nouvelles missions de service public (police environnementale, réseau de vélo à assistance électrique), le renforcement de la politique de sécurité (recrutement et formation d'agents policiers municipaux) et l'organisation des élections départementales et régionales.

Chapitre 014 « Atténuations de produits » : + 200.000 €

Mise à jour de l'inscription budgétaire correspondant au reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme (inscription équivalente en recettes)

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 106.800 €

- 40.000 € : révision du crédit pour d'éventuelles admission en non-valeur
- 13.200 € : reliquat sur les participations au fonctionnement des écoles privées sous contrat
- +160.000 € : augmentation de l'ouverture budgétaire correspondant aux déficits prévisionnels des deux budgets annexes

Chapitre 66 « Charges financières » : - 75.000 €

- 50.000 € : révision des crédits ouverts en intérêts de la dette compte tenu de l'évolution des taux variables
- 25.000 € : diminution des frais de ligne de trésorerie

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : - 150.000 €

- 150.000 € : réduction du crédit ouvert pour d'éventuelles annulations de titres antérieurs

Chapitre 68 « Dotations aux provisions » : - 150.000 €

- 150.000 € : réduction du crédit ouvert pour d'éventuelles provisions pour risques ou litiges

Chapitre 023 « Virement section d'investissement » : + 73.000 €

Recettes : + 238.000 €

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : + 200.000 €

Mise à jour de l'inscription correspondant à l'encaissement des taxes de séjour (inscription identique en dépenses)

Chapitre 74 « Dotations et participations » : + 38.000 €

participation de Sud de France lors du passage du Tour de France cycliste les 9 et 10 juillet 2021

Investissement

Dépenses : + 148.654,23 €

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » + 110.338,21 €, dont notamment :

- +40.000 € : projet cybersécurité
- +20.000 € : frais d'études voirie et diagnostics d'ouvrages
- +7.500 € : frais d'insertion des marchés publics (consultation / attribution)

Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : + 22.400 €

subvention à ALOGEA dans le cadre du financement conjoint de l'aire de jeux du quartier Alagnac

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » + 84.659,04 €, dont notamment :

- 10.000 € : reliquat de crédit en matériel et outillage de lutte contre l'incendie
- +45.773 € : œuvres d'art éphémères (décoration estivale de rues)
- +23.000 € : coût du câblage du centre de vaccination de Domec

Opérations d'équipement : - 68.743,02 €

- 5.000 € : aménagement ancienne mairie (opération n° 10)
- 15,20 € : salle du dôme / palais des congrès (opération n° 25)
- 20.000 € : musée (opération n° 27)
- 20.000 € : arbres et aménagements (opération n° 30)
- 9.000 € : cuisine centrale (opération n° 68)
- 125.000 € : diagnostic énergétique (opération n° 72)
- 200.193,10 € : maison des jeunes (opération n° 73)
- 13.018,55 € : secteur sauvegardé (opération n° 74)
- 5.000 € : école Jean Jaurès (opération n° 79)
- 20.000 € : aménagement Place Carnot (opération n° 888)
- 130.160,22 € : revitalisation du centre-ville (opération n° 89)
- 234.000 € : pôle aqualudique (opération n° 96)
- +47.000 € : divers bâtiments publics (opération n° 18)
- +50.000 € : bâtiments sportifs (opération n° 22)
- +43.200 € : bâtiments scolaires (opération n° 26)
- +195.608,30 € : voirie (opération n° 32)
- +10.000 € : véhicules (opération n° 35)
- +90.600 € : éclairage public (opération n° 36)
- +15.000 € : église Saint-Vincent (opération n° 45)
- +22.635,75 € : Odeum (opération n° 62)
- +28.600 € : vidéosurveillance (opération n° 66)
- +190.000 € : pistes cyclables (opération n° 77)
- +20.000 € : Opération Grand Site (opération n° 87)

Recettes : + 148.654,23 €

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : + 75.654,23 €, dont notamment :

- +40.000 € : subvention France Relance concernant le projet de cybersécurité
- +15.750 € : subvention France Relance concernant le projet d'amélioration des services aux usagers (dématérialisation)

Chapitre 021 « Virement section de fonctionnement » : + 73.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211118-delib18112104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2021

Affichage : 25/11/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

